



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PUGET-THENIERS - 06260

Séance du 29 septembre 2022

**L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de PUGET-THENIERS, légalement convoqué,
s'est assemblé au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :
M. Pierre CORPORANDY, Maire.**

Date de convocation : **22 septembre 2022**

Nombre de membres :

- En exercice : **19**
- Présents : **16**

Présents M.M. : **CORPORANDY P.- FACCHINI M.- DAVID J.P.- A.M
REDELSPERGER. – PEYRE J.- LIONS A.- JACQUEMOUD P.-
NAISONDARD J.- MICOL G.- RAYBAUD G.- DROGREY C.- ZATILLA
A.- DURAND I.- LOMBARD M.- VIOLA B.- DEROO C.**

Pouvoirs M.M. : **COLLE E. à REDELSPERGER A.M.
MARTIN S. à LOMBARD M.**

Absents M.M. : **MASSOLO L.**

Secrétaire de Séance : **LIONS A.**

1. DCM N° 2022/47 – Décision Modificative n° 3 – Budget Général

M. Le Maire expose que les gérants du Camping Municipal ont fait savoir qu'ils ne souhaitaient pas candidater à la Délégation de Service Public qui arrive à terme le 31 décembre 2022. De ce fait, il y a lieu d'effectuer les virements et ouvertures de crédits suivants, en vue du remboursement du dépôt de garantie :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
CHAPITRE	ARTICLE	ARTICLE/OBJET	MONTANT
16	165	Dépôt et cautionnement reçus	4 000.00 €
23	2313/17	Aménagement Urbain	- 4 000.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Après en avoir délibéré,

AR Prefecture

006-210600995-20220929-202247-DE
Reçu le 05/10/2022
Publié le 05/10/2022

DECIDE les virements et ouverture de crédits mentionnés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE PUGET-THENIERS" at the top and "*(Alpes-Maritimes)*" at the bottom, with a central emblem.

Pierre CORPORANDY.